



Dossier de l'OHI n° S3/3075

LETTRE CIRCULAIRE 12/2017
07 février 2017

**PREPARATION DE LA 4^{ème} SESSION DU SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION, DES
COMMUNICATIONS ET DE LA RECHERCHE ET DU SAUVETAGE DE L'OMI (NCSR)**

6 - 10 mars 2017, Londres, Royaume-Uni

Références :

- A. LC de l'OHI 13/2016 du 10 mars – *Rapport sur la 3^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage de l'OMI (NCSR-3)*
- B. LC de l'OHI 11/2017 du 6 février – *Rapport sur la 97^{ème} session du comité de la sécurité maritime de l'OMI*
- C. LC de l'OHI 24/2016 du 25 mai – *Rapport sur la 96^{ème} session du comité de la sécurité maritime de l'OMI*
- D. LC de l'OHI 67/2016 du 20 décembre – *Examen des questions de contrôle de l'Etat du port sur l'emport et la mise en œuvre des ECDIS*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme annoncé dans la référence A, la 4^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 4) de l'Organisation maritime internationale (OMI) aura lieu du 6 au 10 mars 2017 au siège de l'OMI, à Londres, Royaume-Uni.

2. L'ordre du jour provisoire du NCSR 4 (NCSR 4/1/Rev.1) comprend un important nombre d'items pouvant présenter un intérêt pour les Etats membres de l'OHI, à savoir :

- 3 *Mesures d'organisation du trafic maritime et systèmes obligatoires de comptes rendus de navires ;*
- 5 *Interconnexion des récepteurs NAVTEX et SafetyNET d'Inmarsat et présentation de leurs données sur des dispositifs d'affichage intégrés de navigation;*
- 6 *Directives relatives aux récepteurs de radionavigation multisystèmes de bord eu égard à l'harmonisation de la fourniture de données PNT et de renseignements sur leur intégrité;*
- 7 *Nouveaux modules pour les normes de fonctionnement révisées de systèmes de navigation intégrés (INS) (résolution MSC.252(83)) relatifs à l'harmonisation de la conception de la passerelle et de l'affichage des renseignements ;*
- 8 *Directives pour l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation reçus par le biais du matériel de communication ;*
- 9 *Révision des directives et critères applicables aux systèmes de comptes rendus de navires (résolution MSC.43(64));*
- 10 *Normes de fonctionnement du matériel SMDSM de bord visant à intégrer de nouveaux prestataires de services par satellite du SMDSM ;*

- 11 *Mise à jour du plan-cadre SMDSM et directives sur les dispositions relatives aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM) ;*
- 12 *Projet de plan de modernisation du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) ;*
- 13 *Analyse de l'évolution des systèmes et de la technologie des radiocommunications maritimes ;*
- 14 *Révision du chapitre IV et de l'appendice (certificats : modèles P, R et C de la Convention SOLAS pour y inclure des systèmes mobiles à satellites additionnels;*
- 16 *Réponse aux questions intéressant la commission d'études des radiocommunications de l'UIT ;*
- 18 *Evolution des services par satellite du SMDSM ;*
- 27 *Divers ; et*
- 28 *Travaux découlant du nouveau recueil de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires.*

3. Au nom de l'OHI, et conformément aux dispositions convenues avec les comités, sous-comités et groupes de travail concernés de l'OHI, le Secrétariat a soumis ou coparrainé des documents relatifs aux items 8, 11, 12 et 27. Etant donné que l'OHI est représentée dans les groupes afférents, elle a également contribué au rapport soumis dans le cadre des items 7 et 16 de l'ordre du jour. La liste des documents pertinents est fournie en annexe A.

4. Les Etats membres sont encouragés à contacter leurs délégations nationales au NCSR 4, et à les informer des questions présentant un intérêt pour l'OHI. Ils sont invités en particulier à tenir compte des commentaires résumés dans l'annexe B, relatifs aux documents soumis dans le cadre des items 11, 12 et 27 de l'ordre du jour.

5. Les Etats membres de l'OHI qui envisagent d'être représentés au NCSR 4 sont invités à indiquer au Secrétariat à l'adresse suivante : cl-lc@iho.int (copie à adso@iho.int) le nom et courriel de leur(s) représentant(s) afin de faciliter la coordination lors de la réunion, le cas échéant.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Secrétaire général,



Gilles BESSERO

Directeur

Annexes :

Annexe A : *Liste des documents du NCSR 4 soumis ou coparrainés par l'OHI ou incluant une contribution de l'OHI*

Annexe B : *Commentaires à prendre en compte par les Etats membres de l'OHI pour l'information de leur délégation nationale au NCSR 4*

Liste des documents du NCSR 4 soumis ou coparrainés par l'OHI ou incluant une contribution de l'OHI

Item 7 de l'ordre du jour - Nouveaux modules pour les normes de fonctionnement révisées de systèmes de navigation intégrés (INS) (résolution MSC.252(83)) relatifs à l'harmonisation de la conception de la passerelle et de l'affichage des renseignements

NCSR 4/7 – Rapport du groupe de correspondance sur le développement de nouveaux modules pour les normes de fonctionnement révisées de systèmes de navigation intégrés (INS)

Item 8 de l'ordre du jour - Directives pour l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation reçus par le biais du matériel de communication

NCSR 4/8 – Développement de directives pour l'affichage harmonisé des renseignements sur la navigation reçus par le biais du matériel de communication

NCSR 4/8/1 – Développement du cadre de la S-100 de l'OHI

Item 11 de l'ordre du jour - Mise à jour du plan-cadre SMDSM et directives sur les dispositions relatives aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM)

NCSR 4/11/1 – Résultat de la huitième session du sous-comité du service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN)

Item 12 de l'ordre du jour - Projet de plan de modernisation du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)

NCSR 4/12 – Rapport du groupe de correspondance sur le projet de plan de modernisation du SMDSM

NCSR 4/12/5 - Commentaires sur le rapport du groupe de correspondance sur le plan de modernisation du SMDSM

Item 16 de l'ordre du jour - Réponse aux questions intéressant la commission d'études des radiocommunications de l'UIT

NCSR 4/16 – Rapport de la douzième réunion du groupe mixte d'experts OMI/UIT sur les questions relatives aux radiocommunications maritimes

Item 27 de l'ordre du jour – Divers

NCSR 4/27 – Proposition visant à activer le groupe d'harmonisation OMI-OHI sur la modélisation des données (HGDM)

NCSR 4/27/5 – Rapport sur le suivi des questions ECDIS par l'OHI

Commentaires à prendre en compte par les Etats membres de l'OHI pour l'information de leur délégation nationale au NCSR 4

Item 11 de l'ordre du jour - Mise à jour du plan-cadre SMDSM et directives sur les dispositions relatives aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM)

Comme débattu lors de la 8^{ème} réunion du sous-comité du service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) et suite à une demande orale à la 97^{ème} session du comité de la sécurité maritime (MSC), dont il a été rendu compte dans la référence B, le document NCSR 4/11/1 invite le sous-comité à réexaminer les dispositions relatives à l'approbation et à l'entrée en vigueur des amendements à la documentation relative aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM). Actuellement, les amendements approuvés par le MSC sont notifiés à toutes les parties concernées au moins 12 mois à l'avance, et ils entrent en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante. Compte tenu de la nature de ces manuels opératoires qui sont mis à jour selon la pratique et le cycle actuels convenus entre l'OHI et l'OMI, il est proposé que les futures dates en vigueur soient examinées au cas par cas, en fonction de la nature des amendements proposés, et qu'elles se situent dans les six mois de l'approbation par le MSC, selon qu'il convient. Les Etats membres de l'OHI, en particulier ceux agissant en tant que coordinateurs NAVAREA sont invités à contacter leurs administrations maritimes nationales afin d'envisager de soutenir la proposition.

Item 12 de l'ordre du jour - Projet de plan de modernisation du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)

L'OHI a contribué au groupe de correspondance (CG) sur le projet de plan de modernisation du SMDSM via la participation au groupe d'experts OMI/UIT et par le biais des coordinateurs NAVAREA via leurs administrations maritimes nationales plutôt que directement. Le Secrétariat de l'OHI a sollicité des commentaires sur le rapport du CG (cf. NCSR 4/12) auprès du SC-SMAN, en particulier des coordinateurs NAVAREA. Les commentaires reçus indiquent un soutien, en général, de la proposition de projet de plan de modernisation du SMDSM ; toutefois, un certain nombre d'observations et de préoccupations ont été exprimées et formulées dans le document NCSR 4/12/5. Les Etats membres de l'OHI, notamment ceux agissant en tant que coordinateurs NAVAREA, sont invités à contacter leurs administrations maritimes nationales afin d'envisager de soutenir les commentaires.

Item 27 de l'ordre du jour – Divers

L'activation du groupe d'harmonisation OMI-OHI sur la modélisation des données

Conformément aux résultats de la 96^{ème} session du MSC (cf. référence C), le Secrétariat a préparé, en liaison avec le comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), une proposition visant à activer le groupe d'harmonisation OMI-OHI sur la modélisation des données (HGDM). La soumission (cf. NCSR 4/27) est coparrainée par l'Afrique du sud, le Brésil, la Norvège, l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) et l'Association internationale des commandants de ports (IHMA). Un certain nombre d'autres délégations, dont l'Australie, le Canada, l'Italie, les Pays-Bas et le Comité International Radio-Maritime (CIRM), ont fait part de leur intention d'envisager de soutenir la proposition à la réunion. Comme convenu par le HSSC, lors de sa 8^{ème} réunion (novembre 2016), les Etats membres de l'OHI sont invités à contacter leurs administrations maritimes nationales afin d'envisager :

- de soutenir la soumission à la réunion,
- de proposer des représentants au HGDM, et
- de présenter des candidats à la présidence du HGDM¹.

¹ Conformément au mandat approuvé par le MSC, le HGDM devrait être présidé par un Etat membre de l'OMI.

Révision de la circulaire de l'OMI MSC.1/Circ.1503 - ECDIS – Guide de bonnes pratiques

Comme convenu lors du NCSR 3 (cf. référence A), l'OHI a l'intention de retirer l'édition 6.0 de la publication S-52 - *Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS*, l'édition 3.4 de la S-52, Annexe A – *bibliothèque de présentation des ECDIS de l'OHI* et l'édition 2.0 de la publication S-64 – *Lot de données d'essai de l'OHI pour les ECDIS*, le 31 août 2017. Compte tenu du fait que certains items de la circulaire de l'OMI MSC.1/Circ.1503 - *ECDIS – Guide de bonnes pratiques* concernant en particulier les anomalies de fonctionnement identifiées dans les ECDIS ne seront alors plus pertinents, le document NCSR 4/27/5 invite le sous-comité à examiner le bien-fondé d'une révision de la circulaire, en relation avec le développement possible de directives sur le contrôle de l'Etat du port en matière d'ECDIS (cf. référence D).